

**9.—Allocations mensuelles maximums prévues par les programmes provinciaux d'allocations maternelles, décembre 1962 (fin)**

Province	Mère et un enfant	Chaque autre enfant	Père invalide à la maison	Maximum familial	Supplément
Qué.....	\$75	\$10	\$10	Non fixé (minimum accordé \$5).	Au besoin, allocation supplémentaire.
Ont.....	\$120 pour la mère ou le père et un enfant.  \$30 pour un enfant dans un foyer nourricier.	\$16 pour le 2 <sup>e</sup> enfant. \$14 pour le 3 <sup>e</sup> enfant. \$12 pour le 4 <sup>e</sup> enfant. \$10 pour le 5 <sup>e</sup> enfant. \$ 8 pour le 6 <sup>e</sup> enfant.  \$25 pour un second enfant dans un foyer nourricier: \$15 pour chacun des autres.	Compris dans le budget sur lequel l'allocation est établie.	\$180	L'allocation pour la nourriture peut être augmentée sur recommandation du médecin. Du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 mars, on peut payer une allocation de combustible allant jusqu'à \$24 par mois; dans des conditions particulières, l'allocation de combustible peut être augmentée de 20 p. 100.
Man.....	Nourriture, vêtements et besoins personnels: de \$52 à \$64, selon l'âge de l'enfant. Logement: loyer, jusqu'à \$55, ou taxes et assurances au coût réel, réparations secondaires jusqu'à \$125 par an, principal et intérêts hypothécaires ou entente au sujet de la vente à concurrence de \$55 moins les impôts et l'assurance. Services publics: jusqu'à \$7.	\$14 pour un enfant jusqu'à 3 ans. \$16 pour enfant de 4 à 6 ans. \$21 pour enfant de 7 à 11 ans. \$26 pour enfant de 12 à 18 ans. (Réductions pour le 4 <sup>e</sup> et chaque enfant subséquent.)	\$25	Non fixé.	\$10 par mois au besoin. Service de ménagère au besoin. Allocation de combustible accordée durant 8 mois. Jusqu'à \$150 par année pour besoins spéciaux non visés par le programme de base.
Sask.....	Nourriture, vêtements, besoins personnels et du ménage: \$51.80 à \$67, selon l'âge de l'enfant. Loyer: \$40. Combustible: jusqu'à \$15.15. Services publics: jusqu'à \$11.	\$17.40 pour l'enfant d'âge préscolaire. \$24.35 pour l'enfant de 6 à 11 ans. \$29.30 pour l'enfant de 12 à 15 ans. \$32.60 pour l'enfant de 16 à 18 ans. (Réductions pour le quatrième et chaque autre personne.)	\$31.50	Non fixé.	Une allocation spéciale peut être accordée pour la nourriture sur l'avis du médecin. Une allocation pour service de ménagère peut être accordée au besoin.
Alb.....	Nourriture et vêtements: \$48.15 à \$68.10, suivant l'âge et le sexe de l'enfant. Loyer, combustible, services publics: suivant les normes locales.	\$14.95 pour nourriture et vêtements d'un enfant de moins d'un an. \$11.40 à \$27.20 pour nourriture d'un enfant de 1 à 18 ans, suivant l'âge et le sexe. \$3.55 à \$9.05 pour vêtements d'un enfant de 1 à 18 ans, suivant l'âge et le sexe, somme pouvant être augmentée de 10 p. 100 pour la nourriture d'une troisième personne et réduction de 5 p. 100 pour une famille de 7 ou plus.	\$30.50	Non fixé.	L'allocation pour la nourriture peut être augmentée sur recommandation du médecin.
C.-B.....	Les allocations aux mères nécessiteuses sont versées en vertu de la loi sur l'assistance sociale et en sont inséparables.				